

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique est ouverte à la demande de l'Entreprise de correction fluviale du Haut-Lac, DGE-EAU, à Lausanne, concernant le projet d'expropriation pour cause d'intérêt public et constitution d'une servitude, sur le domaine public cantonal « Canal du Haut-Lac », sur le territoire des

COMMUNES DE NOVILLE, RENNAZ ET ROCHE

Les pièces relatives à cette demande seront déposées du **25 février 2022** au **28 mars 2022** inclusivement, au Greffe municipal des **Communes de Noville, Rennaz et Roche**, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler sont invitées à les consigner et à les motiver sur la feuille d'enquête annexée au dossier ou par courrier adressé au Greffe municipal des Communes de Noville, Rennaz ou Roche.

La présente enquête est ouverte conformément aux dispositions de loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) et suivants et de la loi sur les expropriations (Lex).

Lausanne, le 22 février 2022

**Direction générale
de l'environnement**

Ressources en eau et
économie hydraulique